



École : comment le port de l'uniforme divise la majorité

Soutenu par la droite, conquis par la Nupes, l'uniforme à l'école divise aussi le parti présidentiel. Rendant peu probable une adoption dans les prochaines semaines. Un petit tour et puis s'en va. En commission, où elle était discutée ce 14 décembre avant son arrivée en séance, la proposition de loi du Rassemblement national visant à instaurer une tenue uniforme d'établissement n'a pas fait long feu. Elle a été rejetée par une majorité de députés. Si son rapporteur, Roger Chudeau, s'est empressé de préciser que « le combat n'est pas terminé » assurant que le texte reviendrait dans sa version initiale devant l'Assemblée au cours de la séance du 12 janvier, cette première séquence donne une bonne idée du rapport de force politique autour de l'uniforme.

À LIRE AUSSI : Uniforme à l'école : le RN dégoupille, le gouvernement se divise

Sans surprise, les principaux soutiens du RN sur la question sont venus de la droite. « Le port de l'uniforme apporte égalité, appartenance et esprit d'équipe » a défendu en commission le député Les Républicains Maxime Minot, avant d'annoncer que son groupe voterait « favorablement » pour le texte. Il faut dire que, depuis 2013, le parti de droite a tenté à plusieurs reprises, en vain, de faire adopter l'uniforme obligatoire à l'école. « En choisissant une tenue commune, nous préservons l'école de certaines discriminations et de tensions sociales pour en faire un véritable lieu d'égalité, de transmission et d'intégration où l'élève se sent appartenir à une seule communauté, la communauté éducative » pouvait-on lire dans l'exposé des motifs d'une proposition de loi déposée en 2018 par plusieurs députés LR de l'époque, dont Maxime Minot ainsi que... Damien Abad et Guillaume Peltier. Le nouveau président du parti, Éric Ciotti, y est lui aussi allé de sa proposition de loi, déposée en novembre, pas encore examinée.

À LIRE AUSSI : "Pour préserver nos enfants des influences religieuses, réhabilitons le port de l'uniforme"

À l'inverse, l'idée n'est pas franchement du goût de la Nupes. « À l'heure où l'école est menacée de fermeture par d'éventuelles coupures d'électricité, le RN veut légiférer sur la taille et le tissu des vêtements de nos enfants déplore auprès de Marianne le député LFI Paul Vannier. Il veut imposer aux familles une nouvelle charge financière et propose d'exacerber une logique de marque et donc de distinction entre les établissements. »

La Première ministre défavorable

Du côté de la majorité, en revanche, la position est moins claire. Si la députée Cécile Rilhac a fustigé en commission une « volonté de rendre uniforme notre école en y gommant les différences » sept députés Renaissance ont soumis aux dirigeants de leur groupe, en novembre, une proposition de loi pour favoriser le « port d'une tenue scolaire commune » au nom de l'« égalité » et de la « lutte contre le harcèlement scolaire ». Jusqu'au gouvernement, la question divise. Si Sonia Backès, secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté, a soutenu l'initiative des députés, et si Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse, a plusieurs fois défendu l'uniforme dans les médias, Élisabeth Borne serait, selon nos informations, défavorable à le rendre obligatoire. Concernant le principal intéressé, Pap Ndiaye, « le ministre pense que ça n'est une réponse ni au besoin d'égalité ni à l'exigence de laïcité, mais qu'aujourd'hui si un établissement veut le faire il le peut dans le cadre du projet d'établissement » indique la Rue de Grenelle à Marianne « Ce n'est pas le truc qui le fait kiffer » convient une source ministérielle.

À LIRE AUSSI : Tenues religieuses à l'école : "Les établissements scolaires attendent



des directives sans ambiguïté !"

Autant dire que si Renaissance a bien lancé un groupe de travail sur le sujet, l'obligation nationale de l'uniforme a, dans l'immédiat, peu de chances d'aboutir. Et la proposition de loi du RN risque bien de subir le même sort en séance qu'en commission. À moins que, n'intervenant pour l'instant qu'en quatrième position dans l'ordre d'examen des textes de la niche du 12 janvier, elle n'ait même pas le temps d'être examinée par les députés au cours de cette journée.

